

C'est au Lac Quinn, dans le district de Parry Sound, que se trouve le terrain de camping de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Un joli terrain couvert d'herbe avec des emplacements propres et vastes où vous pouvez accéder facilement à un beau lac bordé de forêts mélangées grouillant de vie sauvage. Les sentiers naturels et les routes tranquilles de la campagne vous offrent maintes occasions de vous promener à pied. Le lac est idéal pour la natation, la pêche, le canotage ou la planche à voile. Les enfants se sentiront en sécurité dans l'herbe ou sur les dunes de sable. La plage est non supervisée mais protégée par un cordon. Les embarcations à moteur sont interdites sur le lac. Il y a de l'espace pour jouer au base-ball, au fer à cheval et au volley-ball. Il y a aussi plusieurs terrains de golf où l'on peut se rendre facilement en voiture. Grâce au respect mutuel, vous n'avez pas à endurer les postes de radio trop forts et vous pourrez même choisir un coin à l'ombre d'un arbre pour lire votre livre. Les installations comprennent des bâtiments de service avec des toilettes modernes et des douches à eau chaude, deux grands pavillons de pique-nique et trois chalets rustiques. Des tables de pique-nique en grand nombre sont là pour vous et vous pouvez procurer du bois à brûler à peu de frais. Il y a que huit branchements électriques dans les emplacements de camping qui peuvent être réservés. Vous pouvez également profiter des emplacements saisonniers. Les enseignantes et les enseignants membres d'une filiale de la FEO, les autres travailleuses et travailleurs de l'éducation dans nos écoles — direction d'école, secrétaires, aide-enseignantes et aide-enseignants, personnel d'entretien — sont les bienvenus. Une préposée ou un préposé à l'accueil et une ou un à l'entretien s'occupent de la propriété et pour aider les campeuses et les campeurs aux heures indiquées. En cas d'urgence, on peut contacter la préposée ou le préposé à l'accueil au (705) 389-2540. Il y a une cabine téléphonique pour appeler à l'extérieur.



RENSEIGNEMENTS



* Si le temps le permet.

Camping en groupe : Inscription à l'avance exigée. Les groupes d'élèves ou d'autres groupes en excursion d'études supervisés par une enseignante ou un enseignant ont accès au terrain de camping pendant les jours ouvrables du trimestre de l'année scolaire. www.offfeo.on.ca

1.800.268.7061 ou consultez notre site web à de détails, communiquez avec la FEO au 416.966.3424 ou la même adresse) par emplacement saisonnier. Pour plus On prévoit seulement une famille (personnes habitant à et des campeurs ainsi qu'un nombre de personnes admises. s'appliquent aux personnes qui parraient des campeuses mai jusqu'au lundi de l'Action de Grâce. Des règles générales Les frais doivent être payés à l'avance. La saison va du * 1^{er} Des emplacements saisonniers sont disponibles.

EMPLACEMENTS SAISONNIERS

Les campeuses et les campeurs réglent leur note par chèque au moment du départ.

ordinaires de camping. Vous devez vous inscrire à votre arrivée. Il n'est pas nécessaire de réserver les emplacements ou ils sont sur la propriété. doivent être accompagnés de leurs parents pendant qu'elles de leur groupe et sont censés les superviser. Les enfants et les adultes sont responsables de tous les membres d'encombrer les emplacements.

En général, on prévoit un emplacement pour un maximum de 2 adultes et 4 enfants. S'il y a d'autres personnes, un supplément peut être exigé. On peut demander que les véhicules additionnels soient stationnés dans un endroit désigné dans les environs pour éviter

Emplacement individuel/familial :

- Durant la haute saison : Du 23 juin au mardi suivant la fête du Travail
- Camping hors saison : Du 1^{er} mai au 22 juin et du dimanche suivant la fête du Travail au mardi suivant l'Action de Grâce.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAMPING

LES CONSÉQUENCES

Ne pas suivre les Règles du terrain de camping de Parry Sound peut entraîner les conséquences suivantes :

1. La préposée ou le préposé à l'entretien ou celle ou celui à l'accueil vous demande de vous conformer aux règles ou de faire quelque chose de spécifique.
2. La préposée ou le préposé à l'entretien ou celle ou celui à l'accueil vous donne un avis écrit de possibilité d'expulsion en cas de bris des règles.
3. L'ordre de quitter le terrain de camping.
4. La perte des privilèges du terrain de camping pour une période de temps déterminée par la secrétaire-trésorière de la FEO ou une autre personne responsable.

Tous les efforts seront faits pour que les campeuses et les campeurs aient un traitement équitable. Les circonstances seront examinées avant que toutes actions soient prises. Si la troisième (3) étape s'avère nécessaire, la préposée ou le préposé à l'entretien a le droit d'impliquer la Police provinciale de l'Ontario si la situation l'exige.



Pièce 200, 1300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4T 1X3 Canada

416.966.3424
1.800.268.7061
télécopieur : 416.966.5450
www.offfeo.on.ca

Durant la haute saison, on peut louer les chalets à la semaine (7 jours) seulement. Pendant l'hors-saison, la location d'un chalet est par jour ou par semaine. Pour louer un chalet, on doit faire une réservation et acquitter le paiement à l'avance. Le coût dépend de la période de l'année, de la durée du séjour et de la grandeur du chalet.

Si vous louez 1 chalet, 2 semaines. Si vous louez 2 chalets, 1 semaine. Les réservations seront acceptées à compter du premier lundi de décembre. Il n'y a pas de remboursement sauf si le chalet peut être loué à une autre personne pour la même période. Des frais d'administration seront imposés.

Durée maximale du séjour :

Les chalets 1 et 2 ont une pièce, deux ensembles de lits superposés, un coin cuisine, une véranda avec moustiquaire et une très belle vue. Le chalet 3 est plus grand et comprend deux chambres à coucher (une avec un lit double et l'autre avec deux lits simples) ainsi qu'un coin salon/cuisine séparé. Il y a aussi une véranda avec moustiquaire.

Il y a trois chalets : deux petits et un grand. Les trois chalets sont situés sur le côté sud du lac, où l'on trouve des toilettes extérieures. Des douches et des toilettes modernes se trouvent sur le côté nord du lac. Chaque chalet peut accueillir quatre personnes et contient un réchaud, un réfrigérateur et l'éclairage au propane, une table et quatre chaises, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine et de la couette. Veuillez apporter vos propres draps, couvertures et oreillers. Vous avez également accès à un foyer et à une table de pique-nique. Il n'y a ni plomberie sanitaire, ni électricité, ni chauffage à l'intérieur. Pour obtenir des clés de chalet, on doit s'adresser à la préposée ou au préposé à l'accueil ou à l'entretien de la propriété en arrivant. Les chalets 1 et 2 ont une pièce, deux ensembles de lits superposés, un coin cuisine, une véranda avec moustiquaire et une très belle vue. Le chalet 3 est plus grand et comprend deux chambres à coucher (une avec un lit double et l'autre avec deux lits simples) ainsi qu'un coin salon/cuisine séparé. Il y a aussi une véranda avec moustiquaire.

CHALET

LES RÈGLES DU TERRAIN DE CAMPING

1. Toutes les personnes doivent s'inscrire au bureau de la préposée ou du préposé à l'accueil en arrivant; les campeuses et les campeurs doivent choisir leur emplacement de camping et revenir ensuite terminer leur inscription.
2. Les campeuses et les campeurs doivent choisir un emplacement de camping de manière à ne pas gêner leurs voisins ou leurs voisins ou bloquer l'accès aux installations. La préposée ou le préposé à l'accueil ou à l'entretien détermine l'emplacement final des sites. Pour éviter d'encombrer les emplacements, vous devez stationner les véhicules additionnels, utilitaires ou les remorques à bateau dans un endroit désigné par la préposée ou le préposé si on vous le demande.
3. La plage n'est pas supervisée et les enfants de moins de 12 ans doivent y être accompagnés d'une ou d'un adulte en tout temps.
4. L'alcool est permis sur le terrain de camping, par contre vous y avez droit que sur votre propre emplacement et il est interdit aux personnes d'âge non légal. La consommation d'alcool est interdite à la plage.
5. Les feux de camp sont permis dans les foyers appropriés à cet effet. Vous devez vous en occuper et les avoir sous votre contrôle en tout temps. De plus, vous devez les éteindre proprement.
6. Respecter la solitude de vos voisins et vos voisines. Utiliser les bâtiments de service pour votre hygiène personnelle et lavage de vêtements.
7. Les chiennes et les chiens doivent être en laisse en tout temps. Les campeuses et les campeurs doivent ramasser après leurs animaux et réduire au minimum les aboiements. La plage et les bâtiments de service sont interdits aux animaux.
8. Respecter la tranquillité entre 23 h 30 et 8 h. Éviter toutes activités qui pourraient déranger votre voisinage.
9. Les radios sont permises mais le son doit être à un niveau raisonnable. Si on entend le son de votre radio au-delà de votre emplacement, il est trop élevé. On vous demandera de réduire le son ou de fermer la radio.
10. Respecter toute vie végétale ou animale. Il est interdit de ramasser des fleurs sauvages ou d'enlever l'écorce des bouleaux. Ne nourrissez pas les tortues.
11. Les véhicules motorisés doivent être utilisés que pour se rendre au terrain de camping ou pour en sortir. Tous les moteurs sont interdits sur le lac, y compris les moteurs électriques. En raison de sécurité, tous les véhicules à roues sont interdits sur les sentiers.
12. Les armes à feu sont interdites sur la propriété et la chasse y est strictement interdite.



TARIFS : CAMPING

TARIFS DE HAUTE SAISON	du 23 juin jusqu'au mardi suivant la fête du Travail
Camping individuel et familial	26 \$ par nuit, par emplacement
<i>Tarif familial : deux adultes et quatre enfants</i>	32 \$ par nuit, par emplacement avec prise de courant
	Supplément de 5 \$ pour chaque adulte en surplus jusqu'à un maximum de 4 adultes par site. Supplément de 2 \$ pour chaque enfant en surplus.
TARIFS HORS-SAISON	*Du 1 ^{er} mai au 22 juin et à partir du mardi suivant la fête du Travail jusqu'au mardi suivant l'Action de Grâce
Camping individuel et familial	16 \$ par nuit, par emplacement 22 \$ par nuit, par emplacement avec prise de courant
EMPLACEMENTS SAISONNIERS	*Du 1 ^{er} mai jusqu'au mardi suivant l'Action de Grâce
	Côté sud 570 \$ Côté nord 900 \$
CAMPING EN GROUPE	Disponible pendant l'année scolaire. Communiquez avec la FEO pour des renseignements.

REMARQUE : L'aménagement (eau, douche, etc.) : Possibilité que ces services ne soient disponibles qu'à la mi-mai.
Bois à brûler : Prix du marché
S.V.P. Réglez votre compte par chèque.

* Si le temps le permet.

TARIFS : CHALETS

Heure d'arrivée : 16 h
Heure de départ : midi

TARIFS DE HAUTE SAISON	Du 23 juin au mardi suivant la fête du Travail (Aucune réservation de fin de semaine)	
Petits chalets	7 jours par semaine, du samedi au samedi	430 \$
Grand chalet	7 jours par semaine, du samedi au samedi	549 \$
TARIFS HORS-SAISON	*Du 1 ^{er} mai au 22 juin et à partir du mardi suivant la fête du Travail jusqu'au mardi suivant l'Action de Grâce	
Petits chalets	7 jours par semaine du samedi au samedi	430 \$
	Tarifs quotidiens	
	du lundi au jeudi	59 \$
	du vendredi au dimanche	81 \$
Grand chalet	7 jours par semaine du samedi au samedi	549 \$
	Tarifs quotidiens	
	du lundi au jeudi	75 \$
	du vendredi au dimanche	108 \$

Le tarif comprend l'approvisionnement en bois à brûler.
Les heures d'arrivée et de départ indiquées s'appliquent aux chalets. N'hésitez pas à utiliser les autres installations avant l'heure d'arrivée et après l'heure de départ prévues.



POUR SE RENDRE AU TERRAIN



De Parry Sound, prenez la route 124 Est en direction de Sundridge. En arrivant à la Salle de la Légion canadienne de Dunchurch, au coin de la route 124 et de la route Balsam, tournez à droite sur la route Balsam. Suivez cette route et tournez à droite en arrivant à la fourche. L'affiche du terrain de camping de la FEO vous indiquera de tourner à gauche sur la route Pitt. Continuez votre chemin jusqu'au chalet de la personne préposée à l'accueil.

